

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISÈRE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 10 + 1

### Séance du 18 décembre 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 13 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — LORIOUX Hélène — FRANCHÉLLIN Jean-Claude — MILLET Benoît — NOIRET Hélène — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s)** : PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba — PARISSÉ Thomas

**Procuration(s)** : PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : BERTHELOT Elodie

### Délibération n° 2023 075

#### OBJET : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur Benoît MILLET, adjoint aux finances et ressources humaines, propose au conseil municipal d'autoriser l'engagement anticipé des crédits d'investissements pour le nouvel exercice budgétaire, en ce qui concerne le budget communal.

En effet, la réglementation en matière de comptabilité publique prévoit que les dépenses d'investissement ne peuvent être engagées et mandatées qu'à compter du vote du budget primitif, sauf à délibérer préalablement sur un engagement anticipé, dans la limite de 25% des crédits votés lors de l'exercice précédent, hors restes à réaliser.

La délibération permettra, le cas échéant, d'engager des dépenses, soit qui n'auraient pas été prévues en 2023 (cas, vol, remplacement, etc.) soit dont le calendrier de réalisation n'est pas compatible avec le vote du budget primitif du nouvel exercice.

| Chapitre | Libellé                          | Budgétisé 2023 | Pourcentage autorisé | Disponible 2024 |
|----------|----------------------------------|----------------|----------------------|-----------------|
| 13       | Subventions d'investissement     | 94 000.00 €    | 25 %                 | 23 500.00 €     |
| 16       | Emprunts et dettes assimilées    | 30 000.00 €    | 25 %                 | 7 500.00 €      |
| 20       | Immobilisations incorporelles    | 36 000.00 €    | 25 %                 | 9 000.00 €      |
| 204      | Subventions d'équipement versées | 36 000.00 €    | 25 %                 | 9 000.00 €      |
| 21       | Immobilisations corporelles      | 357 167.00 €   | 25 %                 | 89 291.75 €     |
| 23       | Immobilisations en cours         | 76 600.10      | 25 %                 | 19 150.00 €     |

Après concertation, le Conseil Municipal autorise l'engagement anticipé de crédits d'investissements au titre de l'année 2024 pour le budget communal tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10+1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

